



NATIONALE
KLIMAATCOMMISSIE
COMMISSION
NATIONALE CLIMAT



ENOVER - CONCERE

CNC/CONCERE : décision du 15/12/23

Objet : Plan de projet TSI mise à jour finale PNEC

Contexte

En étroite collaboration avec le Comité de Pilotage CNC-CONCERE pour le PNEC, un sous-groupe de travail TSI intra-belge a recherché une mise en œuvre réaliste et utile de ce TSI en ligne avec les souhaits exprimés (focus sur les effets socio-économiques et les besoins d'investissement) dans la décision de CONCERE-CNC du 1er décembre 2022.

Compte tenu des contraintes budgétaires des consultants du TSI, de la capacité limitée des administrations de soutien à effectuer des analyses supplémentaires et dans le but de poursuivre les synergies avec les analyses existantes effectuées par le Bureau fédéral du Plan, une proposition de plan de projet a été élaborée.

La proposition de plan de projet envisage un examen des évaluations macro/socioéconomiques antérieures et actuelles dans une sélection d'autres États membres, en se concentrant sur :

1. les aspects méthodologiques : modèles utilisés, limites des analyses, limites de la modélisation de mesures spécifiques présentant également un intérêt pour la Belgique.
2. les résultats macro- et socio-économiques : Indicateurs clés évalués, leurs résultats (y compris en ce qui concerne les besoins d'investissement), principales leçons (aperçus quantitatifs et qualitatifs sur les impacts socio-économiques et les besoins d'investissement) qui peuvent également être tirées pour la Belgique.

3. L'accent est mis sur :
 - a. L'impact des politiques de rénovation (cf. politiques clés au niveau régional), notamment parce qu'elles conduiraient à des chocs d'investissement importants (principalement privés), et donc à des impacts macroéconomiques significatifs ; l'accent sera mis sur la complémentarité avec les évaluations existantes.
 - b. L'impact du développement du transport ferroviaire (public) (cf. politiques clés au niveau fédéral), notamment parce qu'elles conduiraient à une augmentation significative de l'investissement public avec une cascade d'effets.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Fournir à la Belgique des informations quantitatives et qualitatives sur les impacts socio-économiques et les besoins d'investissement du (projet de) PNEC
- Aider la Belgique à développer ses outils analytiques et ses compétences pour l'évaluation des politiques climatiques et énergétiques à l'avenir.

Le plan de projet proposé est considéré par les consultants et le groupe de travail concerné comme réalisable et conforme aux compétences et aux contacts. Les consultants prévoient de commencer en janvier avec un plan de projet approuvé et de terminer le travail en mars 2024, afin que les résultats de du TSI puissent être inclus dans la version finale du PNEC. Pour ce faire, le consultant aurait souhaité obtenir le feu vert sur la proposition au plus tard le 15 décembre 2023.

Le plan de projet proposé a été préparé par les consultants et le groupe de travail sur le TSI intra-belge. Ce groupe de travail est composé d'experts en analyse et modélisation des administrations belges de l'énergie et du climat et du Bureau fédéral du Plan.

Décision

CNC et CONCERE approuvent le plan de projet pour le STI.